



Indemnisation suite à sinistre incendie

Par **MINOTTI**, le **20/05/2008 à 13:25**

Bonjour,
Suite à un incendie, mon véhicule assuré tous risques a été classé en épave.
L'expert m'a contacté et m'en propose une valeur en dessous de l'argus.
Lorsque je cherche des annonces de véhicules (même marque, même modèle, même année, même kilométrage) les prix demandés par les particuliers sont entre 1500 et 2000 euro au-dessus de l'argus.
Tout ce que je demande c'est le même véhicule dans le même état
Quels sont mes recours auprès de l'expert?
En vous remerciant par avance

Par **jeetendra**, le **21/05/2008 à 18:15**

bonsoir, c'est tout le problème de la valeur de remplacement à dire d'expert ou vrade, faites faire une contre expertise qui sera par contre à vos frais, en dernier recours il reste à saisir le juge pour une indemnisation judiciaire ou de droit commun, cordialement